

1170.

ORDRE de Saint-Jacques-de-l'Épée.
(ESPAGNE.)

Je place, avec le père Hélyot, l'institution de cet Ordre en 1170 : d'autres la placent en 1161, et d'autres en 1175. En conséquence de cette incertitude, l'ordre de Calatrava et celui de Saint-Jacques disputent entr'eux d'ancienneté ; mais le plus grand nombre des auteurs est favorable sur ce point à l'ordre de Calatrava, dont on rapporte, comme nous l'avons vu, l'institution à 1158.

L'objet de l'établissement de l'ordre de Saint-Jacques fut d'arrêter les courses des Maures, qui troublaient les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle.

D'abord treize chevaliers s'engagent, par un vœu solennel, à garder les chemins, à les rendre libres et sûrs. Des chanoines de Saint-Éloi avoient un hôpital sur la route. Ces gentilshommes leur proposent de s'unir à eux ; l'union se fait ; l'Ordre se forme, sous la règle de saint Augustin, et est confirmé par le pape en 1172, selon les uns,

en 1175, selon les autres. Il se rend célèbre et s'étend en Espagne. Mêmes travaux, mêmes services que l'ordre de Calatrava; puis mêmes désordres amenés par les mêmes circonstances.

Enfin, en 1493, l'administration, et en 1523, la grande maîtrise de Saint-Jacques sont réunies à la couronne d'Espagne, ce qui fixe la forme de cet Ordre, et y établit une paix constante.

Les rois d'Espagne ont conservé avec soin ce titre de grands-maîtres de l'ordre de St.-Jacques, comme un des plus beaux droits de leur couronne, à cause des revenus qu'il leur procure et des riches commanderies dont il leur donne la disposition. Le nombre des chevaliers est beaucoup plus grand aujourd'hui qu'il ne l'étoit autrefois, les grands s'empessant d'y être reçus à cause des commanderies dont il donne l'espérance, et des privilèges considérables dont il jouit dans tout le royaume, mais particulièrement en Catalogne.

Les chevaliers font preuve de quatre races, tant du côté paternel que du côté maternel.

Les novices sont obligés de faire le service de la marine pendant six mois, et de demeurer un mois dans un monastère. Autrefois ils étoient véritablement religieux, et faisoient vœu de chasteté. Ils ne font plus que les vœux de pauvreté,

d'obéissance et de fidélité conjugale : ils y joignent , depuis l'an 1652, le vœu de défendre l'immaculée conception.

Cet Ordre est le plus considérable des trois grands ordres d'Espagne.

Sa marque est un collier d'or à trois chaînes , d'où pend une croix rouge , en forme d'épée , dont le pommeau est fait en cœur , et les bouts de la garde en fleurs de lys. Pag. 53 , pl. II , n° 4.

Les jours ordinaires, les chevaliers portent cette croix attachée à la boutonnière avec un ruban rouge ; ils l'ont aussi brodée en rouge sur le côté gauche de l'habit.

Les armes de l'Ordre sont d'or , à l'épée de *gueules* , c'est-à-dire rouge , avec la coquille , symbole de la destination des chevaliers , qui avoient été établis pour secourir les pèlerins dont la coutume étoit de se parer des coquilles qu'ils amassoient sur le sable de la mer.

L'habit de cérémonie est un grand manteau blanc , chargé , vers le côté gauche , de la croix de l'Ordre , avec une croix rouge sur la poitrine.

NOTE.

Les chevaliers de Saint-Jacques ont la prérogative de se couvrir au chapitre en présence du roi. Les dames peuvent aussi entrer dans cet Ordre ; mais elles n'ont pas la permission de se marier , comme les hommes.